



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 JUIN 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 54

Votants : 71 (dont 17 procurations)

N°10

OBJET :

REMISE
GRACIEUSE
REGIE DE
RECETTES DU
STADE AQUATIQUE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 30 juin 2022

Publiée ou notifiée
le : 30 juin 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°62), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Marilynne MORGAND à Joseph KUCHNA, Michel LAURENT à Alain VENUAT, Marie-José MORIER à Benjamin BAFOIL, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Pierre BONNET à Franck GONZALES, Yves-Jean BIGNON à Linda PELISSIER, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Frédéric AGUILERA, Alexis BOUTRY à Corinne IBARRA, Evelyne VOITELLIER à Claude MALHURET jusqu'à la délibération n°61), Patrick BLETHON à Jean-Sébastien LALOY, Christiane LEPRAT à Romain LOPEZ, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Henri SARRE à François SENNEPIN, Sylvie DUBREUIL à Jean-Dominique BARRAUD.

Absent représenté par leur suppléant :

M. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE.

Absents excusés :

Mmes MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Philippe COLAS, Bertrand BAYLAUCQ, Alexandre GIRAUD, Jean-Michel MEUNIER.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°208-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n°208-227 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptes publics et assimilés,

Vu la décision n°2017.21 en date du 03 février 2017 instituant une régie de recettes pour le stade aquatique de Bellerive Sur Allier, et l'arrêté n°2019-38 en date 20 août 2019 nommant Madame Gaëlle DA SILVA en tant que régisseur titulaire de cette régie,

Vu le procès-verbal de vérification de régie en date du 15 octobre 2021 établi par le comptable, qui a été amené à constater un déficit de 20.34 euros en numéraire,

Vu la demande de remise gracieuse et décharge de responsabilité formulée par le régisseur,

Vu l'avis favorable donné par Monsieur le Président en date du 17 mars 2022,

Vu l'instruction codificatrice sur les régies n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les demandes présentées par les régisseurs,

Considérant la proposition d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Madame Gaëlle DA SILVA. Ainsi, le déficit pourra être supporté par le budget principal de la collectivité,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la demande de remise gracieuse formulée par Madame Gaëlle DA SILVA pour le déficit de 20.34 euros sur la régie de recettes du stade aquatique dont elle est régisseur,
- De prévoir que ce déficit sera supporté en totalité par le budget principal. La dépense sera imputée au compte 6718.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 juin 2022.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

 Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis,
OU=0002 43398903,
CN=Certinomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : jeudi 30 juin 2022 14:17:00

.../...

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 10 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2022
- REMISE GRACIEUSE REGIE DE RECETTES DU STADE AQUATIQUE

.....
Date de décision: 16/06/2022

Date de réception de l'accusé 30/06/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16JUIN2022_10a

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220616-16JUIN2022_10a-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 10.pdf (99_DE-003-200071363-20220616-16JUIN2022_10A-DE-1-1_1.pdf)



VICHYCOMMUNAUTÉ

ATTESTATION

Objet : Accord remise gracieuse - déficit de la régie de recettes du Stade Aquatique

Je soussigné Frédéric AGUILERA, Président de la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté, émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse demandée, suite à l'ordre de versement du 14 janvier 2022 émis à l'encontre du régisseur de la régie de recettes du Stade Aquatique Mme Gaëlle DA SILVA suite au déficit constaté de 20.34 €.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Vichy, le 17 mars 2022,

Le Président,

Frédéric AGUILERA

PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES

Trésorerie de VICHY.....
 Codique du poste comptable :003035.....
 Intitulé de la régie vérifiée :REGIE DE RECETTES STADE AQUATIQUE.....
 Collectivité de rattachement : VICHY COMMUNAUTE.....
 Numéro de régie Hélios :9151.....
 Nom et qualité du vérificateur :Mme Yann DOMECK, Mélanie TOURNEMOULY Inspectrices des Finances
 Publiques, Véronique SUDRIE, Contrôleur des Finances Publiques.....
 Date de vérification :15/10/2021.....
 Date de la précédente vérification :04/04/2019.....

■ EXAMEN PRÉPARATOIRE DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Arrêté constitutif de la régie	
Date	03/02/2017
Avis comptable	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Date : 02/02/2017.....
Nature des recettes encaissées	Accès à l'espace aquatique, l'espace forme, location de bassin et de la salle de réunion et abonnements à l'espace forme, droits d'entrée à l'Open de France de natation
Mode de perception des recettes	<input checked="" type="checkbox"/> numéraire <input checked="" type="checkbox"/> chèque <input checked="" type="checkbox"/> carte bancaire <input type="checkbox"/> virement <input checked="" type="checkbox"/> prélèvement <input type="checkbox"/> mandat-postal <input type="checkbox"/> instruments de paiement ¹ : <input checked="" type="checkbox"/> autre : CHEQUES VACANCES ET COUPONS SPORT.....
Montant de l'encaisse	12 000,00€
Fonds de caisse	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Montant :...800,00
Régie à fonctionnement continu	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (<i>périodicité à préciser</i>) :.....
Production des justificatifs et versement de l'encaisse	Périodicité prévue : Semaine..... Date du dernier dépôt : 16/09/2021..... Périodicité respectée : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Existence de sous-régie(s)	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Nombre :.....
Mandataires autres que sous-régisseurs et suppléants	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Nombre :5.....
Existence d'un compte DFT	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mentions relatives au régisseur	Cautionnement : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Indemnité de responsabilité : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Décision tarifaire	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Date : 08/07/2021.....

¹ CESU, chèque-vacances, et tout autre instrument de paiement prévu par l'acte constitutif (chèque-loisirs, chèque-livre, etc.)

Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	
Situation du Régisseur et du ou des mandataire(s)	
Régisseur	Nom : DA SILVA Gaëlle..... Date de nomination : 20/08/2019..... Avis conforme du comptable <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Date :13/08/2019... Montant du cautionnement : 5300,00..... Justification de cautionnement : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Montant du cautionnement adapté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Nature du justificatif : Indemnité de responsabilité : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Montant :..... Assurance : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Attribution d'une nouvelle bonification indiciaire : : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mandataire(s) suppléant(s)	Nom : CHRISTMANN Catherine..... Date de nomination : 26/05/2021..... Avis conforme du comptable <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Date :21/05/2021..... Indemnité de responsabilité : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Montant :..... Assurance : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Autre(s) mandataire(s)	5 mandataires nommés après avis conforme du Trésorier et du régisseur.
Particularité ou anomalie constatée (le cas échéant)	

■ EXAMEN DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

Organisation générale et intervenants	
Interlocuteur du vérificateur lors du contrôle	Nom : DA SILVA Gaëlle..... Qualité : <input checked="" type="checkbox"/> régisseur <input type="checkbox"/> mandataire-suppléant <input type="checkbox"/> autre
Intervenant(s) dans le maniement des fonds de la régie	Intervention de personnes sans habilitation : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Souscription d'une assurance personnelle : ☛ Par le régisseur : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non ☛ Par le mandataire suppléant : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Documents administratifs et tarification	Présence d'un dossier contenant les documents relatifs à la régie ² <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Affichage des tarifs : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Tarifs corrects ³ <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Mesures de sécurité	Sécurité anti-intrusion (alarme) : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Existence d'un coffre-fort : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non, description des mesures de sécurité : Modification régulière de la combinaison ou sécurisation des clés du coffre : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Lieu d'installation et mesures de sécurité adaptés : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Opérations de la régie⁴	Conformité des recettes encaissées : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Respect de la périodicité de versement des recettes : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Respect de délais de remise des justificatifs ⁵ <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Observations	L'affiche des tarifs est incomplet. Il conviendrait d'afficher un extrait de la délibération pour les tarifs les moins utilisés. Généralement la périodicité des versements est respectée. Les conditions particulières liées à la crise sanitaire ont bouleversées le

² acte constitutif, modificatif, de nomination, tarifs, instruction, etc.

³ au regard de la dernière décision tarifaire

⁴ au regard des dispositions de l'acte constitutif

⁵ à l'ordonnateur en vue de l'émission d'un titre de recettes

	<p>fonctionnement classique de la régie. Des retards ont été constatés dans le versement des recettes et des justificatifs. Le rythme classique de versement va être repris par le régisseur.</p> <p>Les mesures de sécurité sont garanties par un bâtiment sur alarme et la présence de coffre fort. Un coffre fort commun, séparé en 5 casiers fermés chacun par une clé, est situé dans un bureau. Un second coffre est situé dans le bureau de la direction. L'ouverture des coffres forts est sécurisée par des clés. Chaque mandataire intervenant en tant que caissier dispose d'une clé pour son casier dans le coffre fort commun. Le régisseur dispose d'un double des clés pour l'ouverture de chaque casier du coffre fort commun et de clés pour le second coffre fort. Les mesures de sécurité apparaissent suffisantes.</p>
--	--

■ TENUE DE LA COMPTABILITÉ

Généralités	Nature : <input type="checkbox"/> Comptabilité manuelle <input checked="" type="checkbox"/> Comptabilité informatisée Comptabilité à jour au moment du contrôle : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Comptabilité informatique⁶	Logiciel utilisé : ELISAT..... Possession de la documentation sur le logiciel : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Accès sécurisé (mot de passe) : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Nature des documents édités : Documents édités conformes à la réglementation : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Numérotation continue des opérations : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Modalité de sauvegarde satisfaisante : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Traçabilité des incidents informatiques satisfaisante : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Traçabilité des annulations/corrections : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Observations	Un logiciel de caisse permet de retracer les encaissements. Le suivi de la comptabilité est en sus assuré par sur un tableur de bureautique classique. Le suivi de la comptabilité est assuré par le régisseur avec rigueur et sérieux.

■ RECONNAISSANCE DES FONDS

Reconnaissance du numéraire			
	Valeur faciale	Nombre	Montant
Billets	100,00	1	100,00
	50,00	78	3900,00
	20,00	212	4240,00
	10,00	178	1780,00
	5,00	74	370,00
	Sous- total		
	2,00	207	414,00
	1,00	88,00	88,00
Pièces	0,50	266	133,00
	0,20	398	79,60
	0,10	393	39,30
	0,05	28	1,40
	0,02	51	1,02
	0,01	38	0,38
	Sous- total		
Total numéraire			11146,70

⁶ cf chapitre 3, titre 3 de l'instruction du 21 avril 2006

Reconnaissance des chèques		Reconnaissance des cartes bancaires ⁷	
Total Chèques	753,10	Total cartes bancaires	2109,10

Reconnaissance des instruments de paiement			
Nature ⁸	ANCV		435,00
	Coupons sports		30,00
	Sous- total		465,00

Régie avec compte DFT		
Total général (numéraire + chèques + instruments de paiement) (A)		12364,80
Solde du compte de dépôt de fonds en date du 14/10/2021..... (B)		55868,33
Montant du fonds de caisse (à déduire) (C)		- 800,00
Montant d'encaisse	A+B-C	67433,13
Respect du montant d'encaisse : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		

⁷ facturette(s) CB

⁸ CESU, chèque-vacances, chèque-livre, chèque-lire, etc.

<p style="text-align: center;">Observations sur la reconnaissance des fonds et des valeurs</p>	<p>Pièces justificatives de recettes non encore versées au comptable et dont le montant est de 113230,35 ..(91111,20 + 22119,15)</p> <p>Différence entre le montant total des fonds en caisse et celui des pièces justificatives de recettes (B) : ..45797,22.....(113230,35 - 67433,13).....</p> <p>↳ Justifications de la différence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chèques envoyés non présents sur DFT : 25116,40 - ANCV envoyés non présents sur DFT : 1240,00 - Coupon sport envoyés non présents sur DFT : 330,00 - CB du 14/10/2021 non présents sur DFT : 2109,10 - Frais bancaire non mandaté : 266,46 - Chèque rejeté en attente de régularisation : 23,10 - Remboursement pass agglo : 81,20 - Ecart centimes ANCV à mandater : 0,02 - Sommes au 4711 : 16615,10 + Excédent ANCV non titrés : 4,50 - Différences non justifiées : - 20,34 <p>La reconnaissance des fonds lors du contrôle a permis la détection d'une erreur de caisse de 20,34€.</p> <p>Cette erreur a été confirmée pour partie lors du dépôt d'espèce intervenu après le contrôle puisqu'un écart de 20,00€ a été constaté par la Banque Postale sur l'un des versements.</p> <p>Lors du contrôle, le montant de l'encaisse était fortement dépassé. La vérification des opérations de la régie sur l'année écoulée démontre que la situation de dépassement de l'encaisse est particulièrement exceptionnelle.</p> <p>Le régisseur a été informé de l'obligation de respecter le montant de son encaisse en effectuant plus régulièrement des dépôts d'espèce à la Banque Postale et des virements du compte DFT vers la Trésorerie.</p>
---	--

CONCLUSION

<p>Appréciation générale sur le fonctionnement de la régie⁹</p>	<p>Les documents administratifs étaient présents sur la régie. Cependant, il conviendrait de mettre à jour le classement des documents afin de garantir un accès simplifié au dossier administratif de la régie.</p> <p>Les règles générales de fonctionnement de la régie sont correctement appréhendées par le régisseur.</p> <p>La modification de dépôt des espèces depuis la mise en place du marché à la Banque Postale ainsi que les contraintes accrues liées à la crise sanitaire ont néanmoins perturbé l'organisation habituelle de la régie. Ainsi, ce nouveau cadre de fonctionnement a complexifié le suivi de la gestion de la monnaie pour le régisseur.</p> <p>Le régisseur a été informé de la nécessité d'effectuer des versements réguliers afin de respecter son encaisse et d'assurer un suivi au plus juste des fonds détenus dans la régie au regard de l'importance du montant des transactions effectuées sur la régie.</p>
---	---

⁹ utilité de la régie, mesures préconisées pour améliorer le fonctionnement ou la sécurité de la régie, besoin de formation du régisseur, etc.

<p><i>Réponse du régisseur</i></p>	
<p><i>Réponse de l'ordonnateur</i></p>	

A Bellerive sur Allier, le 9 12 2021

Le vérificateur,

Le régisseur
(date et signature)

L'ordonnateur
(date et signature)

Le comptable
Par production

Yann DOMECK
Inspectrice des Finances Publiques



A. BOU
DG